

Santé

Autrement dit, ceux qu'on appelle les pauvres, et qui forment le quart de la population, dépenseraient par an plus de 80 millions de dollars, somme bien au-dessus de leurs moyens.

Les statistiques montrent que le Régime d'assistance publique du Canada, même maintenant, fournit de 8 à 10 millions de dollars aux organismes provinciaux pour les médicaments, les provinces ou les municipalités devant verser un montant égal. Il reste donc encore une somme de 50 à 60 millions de dollars non souscrite par les organismes de l'État, même si la loi prévoit que le Régime d'assistance publique du Canada doit assumer ces frais. Les malades et les organismes d'assistance semblent n'être pas au courant des avantages qu'on peut obtenir. Cette somme de 50 à 60 millions de dollars est considérable, mais nous pourrions l'assumer, vu qu'elle pourrait être répartie entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cela étant, si ce secteur de la population doit bénéficier de l'interprétation qu'il convient de donner au Régime d'assistance publique du Canada, presque tous les gens au-delà de la frontière grise de la pauvreté seraient dispensés de payer leurs médicaments. Ce sont des propositions de ce genre que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a inscrites à son ordre du jour pour en discuter bientôt avec les premiers ministres provinciaux.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en faveur de cette motion, mais avec certaines réserves. La motion porte sur le paiement des médicaments prescrits par un médecin pour les personnes incapables de le faire. Mon hésitation vient de la difficulté d'appliquer un système de contrôle qui permette de voir qui tombe dans la catégorie de ceux qui ont réellement besoin de cette aide. Je pense que le député a signalé un secteur qui nous intéresse vraiment, en tant que Canadiens. Il nous a exposé une situation que nous, députés, connaissons bien: celle des personnes âgées qui éprouvent des difficultés à payer les notes de médecin et surtout celles de pharmacie, pour qui des médicaments comme l'insuline sont particulièrement coûteux.

J'ai déjà vu cela à maintes reprises et c'est pourquoi j'appuie cette motion aujourd'hui. Je voudrais citer un passage du rapport sur la pauvreté du comité spécial du Sénat dirigé par le sénateur Croll et dans lequel on a relevé un certain nombre de problèmes relatifs au prix des médicaments. Un représentant de l'Association médicale canadienne a fait remarquer ce qui suit au comité du sénateur Croll:

Le malheur veut que même dans les pays le plus prospères comme le Canada et les États-Unis, 20 p. 100 de la population sont pauvres. Il y a quarante millions de pauvres aux États-Unis, et 3,500,000 au Canada, et ces 20 p. 100 de la population endurent environ 75 à 80 p. 100 des grandes maladies.

Cela revient à dire que les 20 p. 100 de la population classés en dessous du seuil de pauvreté souffrent d'environ 75 à 80 p. 100 des grandes maladies dans ces deux pays. Ceci montre bien l'aspect tragique de la situation des gens qui ne peuvent pas se payer de médicaments dans notre société.

Plus loin dans le rapport, on dit:

Les assistés sociaux ont accès gratuitement aux services du médecin dans toutes les provinces. Cinq provinces y ont ajouté les médicaments. Cinq également couvrent leurs soins dentaires. Quatre leur fournissent gratuitement les appareils d'optique, tandis que diverses provinces couvrent les appareils de prothèse, la physiothérapie, les soins à domicile, la chiropratique et les frais de transport «sanitaire».

[M. Railton.]

Les personnes qui, sans vivre de l'aide sociale, sont cependant pauvres, peuvent avoir beaucoup de mal à «sortir» de l'argent pour les services de santé qui ne sont encore couverts par aucun programme, les médicaments en particulier. Le prix élevé des médicaments peut réellement empêcher certaines gens de faire face à leurs besoins sanitaires.

• (1730)

On cite ensuite les propos suivants de la Commission royale d'enquête sur les services de santé:

Il n'est que juste, à notre avis, de prévenir l'industrie pharmaceutique que la nation espère que d'ici cinq ans le prix des médicaments pourra être abaissé au Canada à un niveau comparable à celui qui existe dans d'autres pays industrialisés du monde. Il est temps que l'industrie canadienne des médicaments comprenne qu'elle ne se trouve pas seulement sur le pied de toute autre industrie guidée par l'appât du gain, mais encore qu'elle s'occupe de produits essentiels à la santé et même à la vie.

Le rapport signale ensuite les domaines où le coût des médicaments pose des problèmes aux simples citoyens. Ces frais sont particulièrement lourds pour ceux dont le revenu est en deçà du seuil de la pauvreté. Toute la question du coût des médicaments doit être abordée par le gouvernement dans l'intérêt public. Je suis certain que les députés savent qu'en Saskatchewan des services sont fournis aux citoyens, quel que soit le niveau de leur revenu. Dans cette province, le coût des cotisations d'hospitalisation et de soins médicaux est englobé. Les citoyens âgés de plus de 65 ans en Saskatchewan ne paient aucune cotisation pour frais médicaux et hospitalisation. Cette année, le coût des soins de chiropraxie a été ajouté au programme et le coût des amplificateurs acoustiques sera également réduit. Je me suis entretenu avec des citoyens âgés de petites localités d'Assiniboia qui ont versé des prix exorbitants pour des amplificateurs acoustiques à des vendeurs malhonnêtes qui les ont exploités en réclamant un montant excessif. En plus de ceux-ci, nous avons en Saskatchewan d'autres programmes d'assistance sociale assez complets.

Un élément toutefois cause beaucoup d'ennuis à tous les Canadiens du pays: le prix sans cesse croissant des médicaments d'ordonnance. Cette hausse ennuie particulièrement un Canadien sur quatre, celui qui vit sous le seuil de la pauvreté. Nous devons faire mieux que ce que préconise la mesure proposée par le député. Tous les Canadiens doivent pouvoir participer à un programme prévoyant le paiement des frais engagés dans l'achat de médicaments.

Bien que les recommandations du rapport Croll sur la pauvreté n'apportent rien de nouveau, je crois qu'il vaut la peine de mentionner certaines des recommandations portant sur un programme d'acquittement des frais de médicaments et sur d'autres programmes auxiliaires afférents à la santé, tels qu'on les retrouve dans les points saillants du Rapport du comité spécial du Sénat de la pauvreté au Canada. Je veux parler ici en particulier des quatre recommandations d'importance que devraient étudier sérieusement les gouvernements de notre pays. Voici d'ailleurs l'énoncé de ces quatre recommandations:

1. Que les services de soins médicaux et hospitaliers soient entièrement financés par les recettes fiscales.
2. Que la loi sur les soins médicaux serve de moyen de procurer à tous les Canadiens, sur une base uniforme, d'autres soins de santé nécessaires, y compris les services dentaires et les médicaments d'ordonnance.
3. Que l'on encourage la création de centres de santé de quartier, que l'on coordonne ou que l'on intègre leur activité et celle des autres centres communautaires et que les fonctions d'information et d'éducation de ces centres accentuent les programmes d'orthogénie comme moyen de réduire la pauvreté.